



L'AVENIR A TENU SES PROMESSES

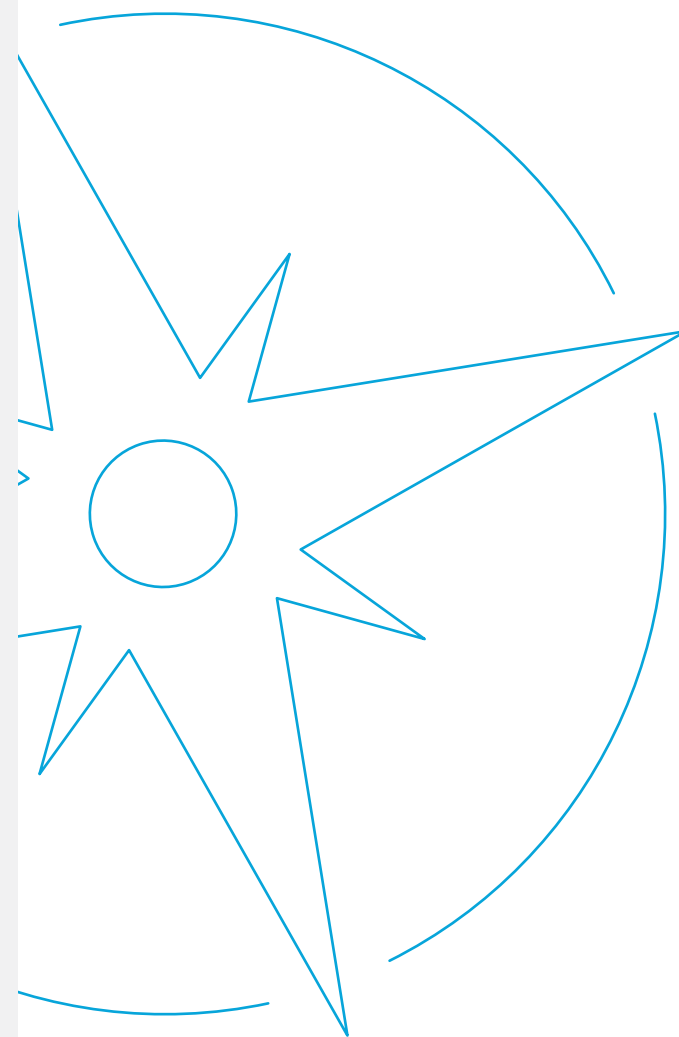
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

opcalim
PARTENAIRE DE VOS COMPÉTENCES



SOMMAIRE

- 4** : **ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA RÉFORME : L'AVENIR SE JOUE AUJOURD'HUI**
6 : **ACCORD FORMATION MULTI BRANCHES POUR LE SECTEUR ALIMENTAIRE**
- 8** : **OFFRE DE SERVICES ENRICHIE : INVESTIR POUR DEMAIN**
10 : **SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE LA RÉFORME AVEC NOTRE OFFRE DE SERVICES**
12 : **LE PROGRAMME TPE / PME : DONNER DE LA VALEUR À L'AVENIR**
- 14** : **RECRUTEMENT ET RECONVERSION : ALIMENTER EN COMPÉTENCES NOUVELLES**
16 : **DÉVELOPPER L'ALTERNANCE ET L'EMPLOI**
- 18** : **FORMATION ET QUALIFICATION : ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES**
20 : **LES DÉMARCHES DE QUALIFICATION**
22 : **LES PARTENARIATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX**
- 24** : **ANTICIPATION ET INNOVATION : VIVRE DÉJÀ DEMAIN**
26 : **LE CONTRAT DE FILIÈRE, UN ENJEU D'AVENIR**
- 28** : **CHIFFRES CLÉS 2014 : L'AVENIR NOUS SOURIT**



ÉDITO



NOUS AVONS TOUT L'AVENIR DEVANT VOUS

2014, l'avenir a tenu ses promesses. Cela nous permet de nous projeter plus loin encore. Nous avons vécu les profondes réformes de la formation professionnelle de façon positive. Elles ont été sources de coopération au sein du secteur alimentaire pour construire des outils emploi formation adaptés à nos contextes. Parce que là est tout l'enjeu, nous devons anticiper constamment pour vous faire prendre de l'avance.

L'avenir, c'est aujourd'hui. Vous, entreprises et actifs du secteur alimentaire en avez bien conscience. De nouvelles technologies émergent tous les jours, les besoins en compétences sont croissants dans vos organisations.

OPCALIM a à cœur de partager vos objectifs, vos ambitions et d'accompagner vos projets emploi / formation, en connaissant votre fonctionnement et vos besoins en matière de compétences.

C'est pour cette raison que nous faisons de la proximité un point clé. Être proche de vous c'est assurer un partenariat durable pour réussir vos projets en s'appuyant sur les nouveaux outils de la formation professionnelle.



**Michel
KERLING**
Président
d'OPCALIM



**Gilbert
KEROMNES**
Vice-Président
d'OPCALIM



INTERVIEW >



**ACCOMPAGNEMENT
AUTOUR DE LA RÉFORME :**
L'AVENIR SE JOUE
AUJOURD'HUI

Mise en œuvre de l'Accord multi branches sur la formation, réunions sur tout le territoire, appui au groupe paritaire de certification, services sur mesure : OPCALIM vous a accompagné tout au long de l'année autour de la réforme de la formation professionnelle.



Faire de l'OPCA un des acteurs essentiels des enjeux emploi et formation du secteur.

Bruno LUCAS,
Directeur Général d'OPCALIM



[INTERVIEW >](#)

ACCORD FORMATION MULTI BRANCHES POUR LE SECTEUR ALIMENTAIRE



L'accord multi branches du 30 octobre 2014 permet la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de ses nouveaux dispositifs dans le secteur alimentaire. Il propose une dynamique de formation pour tous les actifs et les TPE / PME dans une perspective d'avenir.



QUELS OBJECTIFS ?

- Engager l'ensemble des entreprises du secteur dans une politique de certification professionnelle,
- Mutualiser les moyens au service du développement de la formation,
- Réussir la mobilisation des outils liés à la formation.



RÉSULTATS

Tout au long de l'année, OPCALIM s'est engagé concrètement pour répondre aux enjeux de la réforme, en apportant un appui technique aux branches professionnelles et aux partenaires sociaux dans la mise en place du groupe paritaire de certification, en organisant les réunions de la réforme pour les entreprises, en créant une Direction de l'Audit.

OPCALIM propose des outils et des dispositifs communs au service de tous les acteurs de la filière avec comme résultat de :

- Bénéficier des financements éligibles à la contribution unique,
- Faciliter la mise en œuvre de formations certifiantes en s'appuyant sur la contribution spécifique multi branches,
- Financer l'apprentissage en aidant financièrement le fonctionnement de CFA partenaires désignés paritairement par le secteur alimentaire et en devenant OCTA en 2016.

EN SAVOIR PLUS >



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

L'esprit de la réforme du 5 mars 2014 repose sur l'employabilité de tous les actifs salariés. Dans ce contexte, OPCALIM vous accompagne avec :

- La mise en œuvre opérationnelle du CPF depuis le 1^{er} janvier 2015.
- L'entretien professionnel avec le **kit e'pro** pour :
 - sensibiliser vos collaborateurs aux enjeux de ce nouveau dispositif,
 - outiller vos équipes pour s'y préparer au mieux.



CHIFFRES CLÉS

PLUS DE
244M€
DE COLLECTE

PLUS DE
231M€
D'ENGAGEMENT

+1,2%
D'ENGAGEMENT PAR
RAPPORT À 2013

PLUS DE
5,55%
D'ENGAGEMENT
POUR LES SALARIÉS



FOCUS

En amont de la création de l'organisme certificateur paritaire, prévu par l'accord de branche, OPCALIM est un appui technique pour le groupe paritaire de certification, afin d'effectuer un travail préparatoire au CPF (Compte personnel de formation).

Avec ce groupe, OPCALIM assure l'accompagnement technique des branches dans le travail de :

- Construction des certifications,
- Inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- Constitution des listes de formations éligibles au CPF par les CNPE (Commissions nationales paritaires de l'emploi).

[EN SAVOIR PLUS >](#)



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

Accompagner les entreprises vers le CPF, c'est assurer l'employabilité des salariés tout au long de leur vie professionnelle.



OPCALIM, ILS EN PARLENT



Gilles YSOS
Responsable
formation
Groupe
MAISADOUR



Hugues VINCART
Direction de l'Audit
OPCALIM

En partenariat avec notre conseiller OPCALIM, plusieurs réunions se sont tenues dans notre groupe, portant sur la présentation de la réforme, sur le financement de la formation, mais également sur le dispositif CPF. Les questions concernant l'entretien professionnel ont fait l'objet d'une attention particulière. Il implique en effet des changements de trame d'entretien et une mobilisation de nos managers pour répondre efficacement aux nouvelles obligations : les supports et les conseils fournis par OPCALIM nous ont donc été très utiles.

[EN SAVOIR PLUS >](#)



Mettre en place un contrôle à la fois interne, autour de la fiabilité des processus, et externe autour des prestataires de formation. OPCALIM est garant de la réalité et de la qualité des formations qu'il finance. L'audit a pour missions de valider la nature des formations financées, la qualité des actions de formation et des organismes les dispensant, et de contrôler les actions de formation organisées et réalisées par les entreprises adhérentes.

[EN SAVOIR PLUS >](#)



A person wearing a white lab coat is holding a strawberry in a greenhouse. The background is filled with green plants and a blue trellis. A purple overlay covers the entire image. A network diagram with four nodes and connecting lines is visible in the center. The text is centered and reads:

**OFFRE DE SERVICES
ENRICHIE :**
INVESTIR POUR DEMAIN

Pour répondre efficacement à la réforme de la formation professionnelle, OPCALIM a accompagné la filière dans une démarche d'innovation, avec une offre de services enrichie.



Une offre de service qui répond aux attentes des entreprises, des salariés et des futurs salariés.

Jean-Pierre DUFOUR,
Directeur du Développement
et des Partenariats - OPCALIM



INTERVIEW >

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE LA RÉFORME AVEC NOTRE OFFRE DE SERVICES



Tournée autour de l'employabilité et de la formation, la réforme oriente les entreprises vers plus de dialogue social. OPCALIM saisit cette opportunité pour accompagner les entreprises dans l'évolution de l'emploi et élaborer de nouvelles offres de service.



QUELS OBJECTIFS ?

OPCALIM donne plus de sens à vos projets emploi et formation. Dans ce contexte, la nouvelle offre de services *e'sens* a pour rôle de rendre encore plus performante la gestion des investissements de formation.

D'autres offres sont déployées qui répondent aux besoins de vos projets emploi / formation.



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

L'accompagnement est au cœur du travail des conseillers formation OPCALIM. 2014 a vu la mise en place des ateliers « force conseil » destinés à s'approprier ces nouvelles offres et être pertinents dans l'écoute de vos besoins et la réponse adaptée à vous apporter.



CHIFFRES CLÉS

Les actions Maîtrise des Savoirs Fondamentaux (MSF), Transferts des Savoirs et Savoir-Faire (TSF), Prévention des Risques Professionnels (PRP) et Programme TPE / PME ont concernés :

828
ENTREPRISES

&

2 992
SALARIÉS



RÉSULTATS

OPCALIM adapte ses outils et son offre aux besoins des entreprises et apporte des solutions concrètes. C'est ainsi le cas pour l'entretien professionnel, le transfert des savoirs-faire et la formation à la prévention des risques professionnels.



FOCUS

La réforme place la formation et la responsabilité sociale au cœur de l'avenir des entreprises. Avec les prestations **e'ssentiel** et **esentiel plus**, OPCALIM est en mesure de vous donner des réponses appropriées et de vous accompagner dans vos projets :

- Une gamme d'outils adaptés à la taille de chaque entreprise,
- Une optimisation de la gestion, du pilotage et du financement des actions de formation,
- Un accompagnement personnalisé, des reporting sur-mesure et un conseil de proximité autour de votre activité.

EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

Pour des prestations tournées vers l'avenir consulter toute notre offre de services.



OPCALIM, ILS EN PARLENT



Amélie SOUCHON
Conseillère
formation
DIRECTION
SUD EST - Lyon

La gestion des dossiers formation externalisée à OPCALIM est un gain de temps et un gain financier pour l'entreprise, car nous avons une vision globale de tout le process formation.

EN SAVOIR PLUS >



Sandrine FOLLIOU
Responsable RH
COOPÉRATIVE
D'ISIGNY-SAINTE-MÈRE

Isigny Sainte-Mère a implanté une nouvelle unité de séchage et recruté une centaine de nouveaux collaborateurs qu'il a fallu former. Nous avons construit un parcours d'intégration pour les 100 nouveaux recrutés alternant un tutorat sur le terrain et des programmes de formation, spécifiques pour chaque emploi. Dans le cadre de l'offre de services e'ssentiel plus, notre conseiller formation nous a accompagné pour ce vaste projet de recrutement et de formation. Son accompagnement nous a permis de mener à bien ce projet, grâce à sa bonne connaissance du monde de l'entreprise, des mécanismes administratifs et de l'ingénierie financière nécessaire.

EN SAVOIR PLUS >



LE PROGRAMME TPE / PME : DONNER DE LA VALEUR À L'AVENIR



Avec le programme TPE / PME, OPCALIM répond à l'ambition de formation de la réforme et oriente les entreprises de moins de 300 salariés vers des dispositifs packagés et ciblés sur leurs besoins.



QUELS OBJECTIFS ?

Le programme TPE / PME remplit les objectifs d'accompagnement des entreprises autour des nouvelles obligations sociales de la réforme :

- Évaluer les besoins en compétences et en formation,
- Développer l'accès à la formation,
- Accompagner les entreprises sur le plan administratif,
- Garantir l'uniformité et la qualité des prestations proposées aux entreprises.



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

Adapter les moyens au plus près des problématiques des TPE / PME, en répondant au mieux à vos besoins et en vous facilitant l'accès à la formation.



RÉSULTATS

Le programme TPE / PME : une réponse personnalisée aux besoins de formation des entreprises de moins de 300 salariés, avec des programmes inter-entreprises packagés.



CHIFFRES CLÉS

250
FORMATIONS RÉPARTIES
SUR LE TERRITOIRE EN 2014

630
ENTREPRISES
MOBILISÉES

915 597€
DE DÉPENSES
POUR CE PROGRAMME

1 704
SALARIÉS
MOBILISÉS

67,8%
DE TAUX
DE RÉALISATION

+18%
DES ENTREPRISES CONCERNÉES
PAR RAPPORT À 2013

EN SAVOIR PLUS >





FOCUS

Avec le programme TPE / PME, les conseillers formation OPCALIM vous proposent un diagnostic emploi formation. Une fois vos besoins en compétences évalués, OPCALIM vous oriente vers des actions collectives ou des stages de formation répartis en 8 domaines :

- Management,
- Pilotage TPE / PME,
- Informatique / bureautique,
- Gestion des ressources humaines,
- Formations métiers,
- Développement commercial,
- Innovation,
- Amélioration des conditions de travail / sécurité.



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

2015 verra la mise en place d'une nouvelle plateforme pour le programme TPE / PME. Celle-ci sera, en 2016, destinée à optimiser et sécuriser les achats de formation.

Sandrine HOSTEN
Chef de projet à la Direction
du Développement et des Partenariats
OPCALIM



OPCALIM, ILS EN PARLENT



**Nordine
ARFAOUI**
Directeur
SCA COVIAL

**Fatima
KHALFI**
Interlocutrice RH
formation
SCA COVIAL



Ramuntxo POCHELU
Gérant, L'ATELIER DU PIMENT

Notre coopérative compte une vingtaine de permanents et 30 à 80 saisonniers dont la plupart réalise des travaux de manutention sur nos différents sites. La démarche MSF, proposée par notre conseillère formation OPCALIM, les fait évoluer en compétence, développe leur employabilité et les fidélise. C'est une source d'épanouissement, tant professionnel que personnel, facteur de cohésion et d'émulation au sein des équipes. MSF optimise la démarche qualité et les conditions de travail, professionnalise les équipes et favorise la communication entre les différents ateliers.

EN SAVOIR PLUS >



Les impacts directs des actions de formation réalisées grâce à ce programme se notent bien sûr dans la montée en compétence de tous les salariés. La formation a créé une dynamique dans l'entreprise, les collaborateurs mieux formés sont plus motivés et en capacité de mieux participer à la vie de l'entreprise. Une « boucle vertueuse » se met en place : motivation, plus grande implication des collaborateurs qui deviennent force de proposition.

EN SAVOIR PLUS >



**RECRUTEMENT
ET RECONVERSION :**
ALIMENTER EN
COMPÉTENCES NOUVELLES

Alimenter en compétences nouvelles, c'est œuvrer pour faciliter l'accès à l'emploi et professionnaliser les collaborateurs. Assurer la reconversion, c'est développer la sécurisation des parcours professionnels.



Mettre le recrutement et la reconversion au cœur de notre offre pour un accompagnement de proximité.

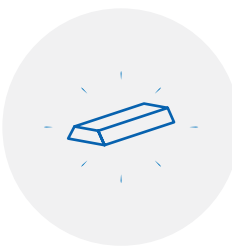
Sylvie VIDAL,

Chef de projet à la Direction
du Développement et des
Partenariats - OPCALIM



[INTERVIEW >](#)

DÉVELOPPER L'ALTERNANCE ET L'EMPLOI



OPCALIM accompagne les entreprises adhérentes et les oriente dans le développement de la professionnalisation et dans l'évolution des parcours professionnels.



QUELS OBJECTIFS ?

Le plan triennal de développement de l'alternance se poursuit cette année et concrétise les objectifs fixés par les partenaires sociaux du secteur alimentaire dans le cadre du contrat de filière. Le plan a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification. Car développer l'alternance c'est avant tout :

- Renforcer l'insertion professionnelle,
- Renforcer l'attractivité de la filière,
- Anticiper le remplacement des futurs retraités.



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

Dans le cadre du contrat de filière alimentaire, de nombreuses actions ont été menées par les 6 directions territoriales. OPCALIM a mobilisé un réseau de 7 développeurs de l'alternance pour sensibiliser ses 47 000 entreprises adhérentes. Cela s'est traduit par le déploiement sur le terrain des développeurs-conseillers et des conseillers formation pour mettre en place les PTA (Plans d'actions territoriaux de l'alternance).



CHIFFRES CLÉS

5 457

BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT
DE PROFESSIONNALISATION

+ 9,6%

PAR RAPPORT À 2013



RÉSULTATS

Les actions menées cette année ont permis :

- L'augmentation du nombre de contrats de professionnalisation, porté de 4 977 à 5 457,
- L'accroissement en nombre et en pourcentage des contrats de professionnalisation CDI avec près de 200 contrats supplémentaires, passant de 7 à 10%,
- La poursuite de l'accompagnement des entreprises avec l'offre de services **Croi'sens**, pour renforcer l'intégration des futurs collaborateurs formés aux métiers de la filière.



La thématique du transfert des savoir-faire et des compétences entre générations est au cœur de la réforme. Pour répondre aux préoccupations des entreprises, l'appui conseil au contrat de génération permet de pérenniser l'employabilité des collaborateurs et joue un rôle important pour l'emploi dans la filière. Dans ce contexte, OPCALIM a mis en place un réseau organisé autour du diagnostic et de l'accompagnement des adhérents. **85 appuis conseils au contrat de génération** ont été réalisés cette année.

OPCALIM et Pôle emploi collaborent au niveau national et territorial pour anticiper les besoins en recrutement et en compétences des entreprises de notre secteur.

La Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) est **un dispositif de formation** proposée avant l'embauche d'un demandeur d'emploi pour lui permettre d'adapter ou de développer les compétences nécessaires pour occuper :

- L'emploi de votre entreprise sur une offre identifiée déposée à Pôle emploi (POE Individuelle),
- Un emploi correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle ou le Conseil d'administration de l'OPCA (POE Collective).

EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

Garantir le maintien en compétences grâce à l'offre de services Croi'sens.



OPCALIM, ILS EN PARLENT



Liliane PIERRAT
Responsable du personnel
Société BAZIN

Pour faire face à ses besoins de nouveaux personnels sur des postes de découpe de viande et de charcutier, l'entreprise a recruté et formé grâce à une action de POE collective avec Pôle emploi et OPCALIM. 13 personnes ont été formées aux métiers de la viande et ont été embauchées en contrat de professionnalisation (CDD). Nous souhaitons vraiment former des demandeurs d'emploi pour faire face à une pénurie de main d'œuvre sur le territoire.



Alain DAEFFLER
Directeur Général Adjoint, Directeur Administratif et Financier
Brasserie METEOR

L'appui conseil au contrat de génération nous a donné une vision prospective sur nos emplois et nos besoins en compétences et a initié une dynamique de formation dans l'entreprise. OPCALIM nous a proposé ce diagnostic et nous a permis de mettre en place dans son prolongement des actions de Prévention des Risques Professionnels. L'appui conseil soutien au contrat de génération s'avère être un succès. Nous avons signé deux contrats de génération dans l'entreprise, soit une aide conséquente pendant trois ans.

EN SAVOIR PLUS >





**FORMATION
ET QUALIFICATION :**
ACCOMPAGNER LA MONTÉE
EN COMPÉTENCES

Développer la qualification des collaborateurs
dans leurs domaines de compétences,
c'est répondre au plus près des besoins
et des problématiques des entreprises.



*Accompagner les entreprises et
les salariés dans le cadre d'un
lien entre développement des
compétences et performance
au quotidien.*

Emmanuel PROUVOST

Conseiller formation
Direction Territoriale Nord - OPCALIM



INTERVIEW >

LES DÉMARCHES DE QUALIFICATION



Les démarches de qualification accompagnent la montée en compétences nouvelles et soutiennent l'évolution professionnelle.



QUELS OBJECTIFS ?

La démarche de qualification s'articule autour du Certificat de qualification professionnelle (CQP). À ce titre, OPCALIM accompagne les besoins en compétences pour :

- Maintenir la compétitivité des entreprises,
- Anticiper les départs en retraite,
- Garantir l'adaptation professionnelle et la montée en compétences.

Les actions prioritaires portent sur les formations visant un CQP inscrit ou non au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et sur l'accompagnement des actions de VAE permettant d'obtenir un CQP inscrit au RNCP.



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

Dans le cadre des travaux multi branches et paritaires, avec l'appui technique des services d'OPCALIM, les partenaires sociaux du secteur développent, rénovent les CQP pour permettre une délivrance par la formation, mais également par la VAE et, nouveauté, par blocs de compétences afin de faciliter l'obtention du CQP notamment *via* le CPF. Ces programmes sur mesure permettent de construire des parcours de formation individualisés plus souples, destinés à transmettre les compétences et donner davantage d'autonomie aux collaborateurs. L'accompagnement par les conseillers formation s'effectue depuis le début du projet, avec une prise en charge financière, jusqu'à la validation du parcours avec un CQP.



RÉSULTATS

Le groupe paritaire de certification a été mis en place pour harmoniser les certifications CQP au sein de la filière, simplifier leur délivrance et les inscrire au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Les services d'OPCALIM ont accompagné techniquement les branches dans le travail de construction des certifications, notamment par un découpage en blocs de compétences, de demande d'inscription au RNCP. Ce travail est en cours de réalisation pour une trentaine de CQP. Il s'inscrit comme une priorité dans le contrat de filière conclu en juin 2013 et bénéficie du soutien de la Charte agroalimentaire.



CHIFFRES CLÉS

23

CQP INSCRITS AU RNCP

UNE LISTE DE CERTIFICATIONS SECTEUR ALIMENTAIRE,
TRANSMISE À LA CAISSE DES DÉPÔTS, RECENSANT :

> **600**
FORMATIONS

} **228**
CQP

7
CQPI



FOCUS

L'entreprise LA CURE GOURMANDE est passée d'une dimension artisanale à une dimension industrielle avec un important développement notamment à l'export (Émirats, États-Unis, Europe...).

Muriel REVEILLEZ, Responsable RH, LA CURE GOURMANDE :

Dès 2013, nous avons mis en place des parcours qualifiants pour renforcer les compétences professionnelles. En 2014, grâce à OPCALIM et à la Charte, nous avons étendu notre plan de formation auprès d'une grande partie du personnel de production sur les différents ateliers de biscuiterie, confiserie et chocolaterie. Sous forme de CQP, ces qualifications ont commencé par les chefs d'équipe, puis les conducteurs de ligne et enfin les conducteurs de machine. Tous ceux qui se sont engagés dans la démarche ont alors été séduits et nous avons atteint le taux de 100% de réussite aux CQP !

EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

2015 verra une harmonisation des formations certifiantes. L'accord du 30 octobre 2014 sur la formation professionnelle invite les partenaires sociaux à créer l'organisme certificateur et harmoniser les CQP, avec une cartographie des certifications permettant déjà, à ce jour, le dépôt des 1^{ers} CQP.



EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM, ILS EN PARLENT



Jocelyne BERGER
Directrice
Maison de l'Emploi
du Sud Mosellan

Nous accompagnons avec OPCALIM les 23 établissements de la corporation des boulangers pâtisseries du Sud Mosellan pour renforcer la formation de leurs équipes et les aider à recruter en apprentissage. Pour maintenir l'activité économique, nous travaillons au plus près des besoins des entreprises afin d'adapter et de faire monter en compétences les salariés, dans une optique de GPEC territoriale. Ces opérations sont amenées à se multiplier à l'avenir. Aujourd'hui, beaucoup les voient comme un retour sur investissement de leur financement à OPCALIM.



Laurence TREHOUST
Responsable formation
LEROUX S.A.S.

Notre Schéma directeur des ressources humaines (SDRH) nous a permis d'activer des VAE pour plusieurs de nos collaborateurs et facilite le transfert des savoir-faire grâce à des actions de tutorat. Nos opérateurs de production sont professionnalisés, responsabilisés et fidélisés grâce à la formation sur les fonctions de maintenance de 1^{er} niveau, mise en place en 2014. OPCALIM est pour nous le bon interlocuteur qui connaît les mécanismes et les financeurs et nous apporte une simplification administrative efficace.

EN SAVOIR PLUS >



LES PARTENARIATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX



Répondre aux besoins des entreprises, c'est mettre en place des plans d'action régionaux en complément des actions menées au niveau national.



QUELS OBJECTIFS ?

OPCALIM développe des partenariats nationaux et régionaux pour notamment sécuriser les parcours professionnels, développer l'accompagnement de proximité auprès des salariés des TPE / PME.



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

Le développement de partenariats régionaux (collectivités territoriales...) et nationaux (FPSPP, Pôle emploi, DGEFP...) permet notamment :

- D'apporter des réponses sur l'anticipation des mutations économiques et sociales du secteur,
- De renforcer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial (GPECT),
- D'accompagner les TPE / PME sur leurs projets emploi / formation.



RÉSULTATS

Les partenariats nationaux se sont poursuivis avec le FPSPP, Pôle emploi (POE, CSP, activité partielle). La Charte Agroalimentaire a été renégociée et est renouvelée jusqu'à fin 2016.



CHIFFRES CLÉS

5 693 684 €

MONTANT CUMULÉ DES PLANS
D'ACTIONS RÉGIONAUX EN 2014

1 531

ENTREPRISES ONT
BÉNÉFICIÉ D'UN
ACCOMPAGNEMENT
AU TITRE DE LA CHARTE
AGROALIMENTAIRE

95,3%

ENTREPRISES DE
+ DE 250 SALARIÉS

6 775

SALARIÉS FORMÉS



Source Bilan Charte Agroalimentaire 2014



FOCUS

L'accord cadre « Passerelle Ressources Humaines » signé entre la DIRECCTE Nord-Pas de Calais et OPCALIM a défini pour la période 2014-2016 des actions de formation à destination majoritairement des salariés d'entreprises de moins de 250 salariés.

EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM, OPACIF pour la Coopération Agricole, a conduit une étude sur le « devenir des stagiaires CIF de la coopération agricole », présentée en 2014 en Commission Financière CIF nationale. Elle traduit l'impact du CIF sur l'évolution professionnelle des bénéficiaires de ce dispositif. Un an après leur CIF, 69% des bénéficiaires sont en situation d'emploi salarié, 9% sont à leur compte et 19% en recherche d'emploi. Le CIF est un vecteur de développement des compétences.



OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

La Charte agroalimentaire, renouvelée début 2015, favorise le développement de l'emploi des entreprises de la filière alimentaire en s'articulant autour de trois axes : Sécuriser les parcours professionnels et renforcer des compétences des salariés, améliorer les conditions de travail, développer la GPEC au niveau territorial.



EN SAVOIR PLUS >



OPCALIM, ILS EN PARLENT



Thomas DELOURMEL
Directeur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage CONSEIL RÉGIONAL LR

La labellisation « Certif'LR » des prestataires de formation, mise en place dès 2008, s'inscrit dans la démarche souhaitée par l'État avec la réforme de 2014, et « tire » vers le haut l'appareil de formation régional. Nous avons été précurseur et le travail effectué avec les OPCA nous a permis d'avoir des relations de confiance qui vont bien au delà de la question de la charte qualité. Notre étroite collaboration avec OPCALIM, en prise directe avec l'entreprise, nous permet d'adapter parfaitement l'offre de formation aux besoins de l'économie régionale.

EN SAVOIR PLUS >



Deborah LUZET
Responsable développement RH AGROMOUSQUETAIRES

La montée en compétences des collaborateurs est le moyen de fidéliser les talents de l'entreprise, de les professionnaliser et les préparer aux métiers de demain. Avec cette première promotion, 13 collaborateurs issus de 12 unités de production ont été formés en alternance pour préparer une VAE, grâce à un partenariat avec OPCALIM.

EN SAVOIR PLUS >



The image features a hand holding a funnel over a container, with a lightbulb icon overlaid on the scene. The text is centered over the lightbulb icon.

**ANTICIPATION
ET INNOVATION :**
VIVRE DÉJÀ DEMAIN

Soutenir la filière dans sa démarche
d'avenir, c'est assurer la réalisation
de projets innovants.



*Permettre l'anticipation, l'action
ainsi que l'innovation pour
développer de nouveaux services
à destination de notre filière.*

Caroline COHEN

Directrice des Études - OPCALIM

Catherine GUYONNET

Directrice Territoriale IDF / Centre,
Directrice de l'innovation - OPCALIM



INTERVIEWS >

LE CONTRAT DE FILIÈRE, UN ENJEU D'AVENIR



QUELS OBJECTIFS ?

Le Comité Stratégique de Filière s'est donné pour priorité « Emploi » les objectifs suivants :

- Consolider et créer des emplois, notamment chez les jeunes,
- Sécuriser les parcours professionnels,
- Améliorer l'attractivité du secteur et des métiers de l'alimentaire,
- Renforcer le dialogue social dans les territoires, dans les branches et dans les entreprises.

L'État, les régions et les branches de l'alimentaire s'engagent pour développer l'emploi et les compétences au sein de la filière.



CHIFFRES CLÉS

> **58 000**
PERSONNES
RECRUTÉES

30 000
CDI

64%
DE JEUNES DE
MOINS DE 30 ANS

5%
DE SENIORS DE
PLUS DE 55 ANS

OPCALIM est un des acteurs importants du volet « emploi » du contrat de filière, mis en place autour de 7 axes majeurs (emploi, financement, innovation, défi vert, export, qualité, promotion du modèle alimentaire français).



QUELLES RÉPONSES OPCALIM

Les groupes de travail ont permis des réalisations concrètes :

- L'étude GPEC instaure une démarche compétences pour les entreprises de l'Industrie alimentaire et de la Coopération agricole,
- L'adaptation des formations aux besoins des entreprises,
- L'étude sur les TPE / PME de la Direction Territoriale Nord et de la Direction Territoriale Sud-Est, réalisée en 2014,
- Des études prospectives-métiers : mise en place du contrat de filière alimentaire en région Centre-Val de Loire sur la période 2015-2017, réalisation d'une étude sur « la prospective régionale en Provinces-Alpes-Côte d'Azur », partenariat avec les acteurs publics et privés en Basse-Normandie pour suivre l'évolution des métiers et des compétences...



RÉSULTATS

Outre l'insertion des jeunes via l'alternance, le volet « Emploi » du contrat de filière s'est traduit par :

- Le déploiement de l'action TSF (Transferts des savoirs et savoir-faire) avec 71 entreprises concernées par cette action en 2014 (333 salariés en 2014 / 156 en 2013),
- Une centaine d'actions d'appui conseil au contrat de génération,
- La progression du nombre de bénéficiaires de formations sur l'acquisition des savoirs fondamentaux (525 bénéficiaires),
- L'harmonisation et la cartographie des formations certifiantes (CQP),
- La réalisation du site alimétiers.fr, dédié à la promotion des métiers de la filière auprès du grand public,
- Des actions pour l'emploi des travailleurs Handicapés (Guide).



FOCUS

Depuis le 15 janvier 2014, une plateforme commune aux observatoires prospectifs des métiers et des qualifications de la filière a été créée. Elle permet notamment de fédérer la filière dans une démarche statistique commune et regroupe :

- Observia, l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries alimentaires,
- L'observatoire prospectif des métiers de la Coopération agricole,
- L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications des métiers de l'alimentation.

OPCALIM ET BEAUCOUP PLUS

A'Illiances est une nouvelle offre partenariale s'inscrivant dans une démarche de développement et de gestion des compétences dans l'entreprise. Elle propose 4 modalités d'accompagnement permettant de bénéficier :



- D'appui et d'expertises RH,
- De veille sur l'actualité, les nouveautés, impacts et tendances RH,
- D'un réseau d'échanges de bonnes pratiques (ateliers, évènements, réseaux sociaux).



OPCALIM, ILS EN PARLENT



**Frédéric
MALTERRE**
Secrétaire National
FÉDÉRATION
GÉNÉRALE
ALIMENTAIRE
CFDT



**Pierre
TEIXIDO**
Apprenti à l'IFRIA
Midi-Pyrénées
(travailleur handicapé)
Société FAMILLE
MICHAUD
APICULTEURS

Le contrat de filière alimentaire comprend un important volet « emploi » porté par OPCALIM et les partenaires sociaux, orienté vers le développement des compétences des salariés et l'employabilité : harmonisation des formations certifiantes et notamment des CQP pour être éligible au CPF, maîtrise des savoirs fondamentaux... Le recrutement par le biais de l'alternance et du contrat de génération est aussi un axe fort. Nous avons encore beaucoup de travail pour développer les différents dispositifs et atteindre tous les objectifs que nous nous sommes fixés. Un des enjeux est d'augmenter la mutualisation.

EN SAVOIR PLUS >



Après un BTSa en apprentissage, mon projet professionnel se poursuit par une formation de Responsable de Développement en Agro-Industrie. Mon mémoire concerne l'optimisation de la performance industrielle avec la méthode Lean Management. La mise en application de cette démarche et l'accompagnement de mon maître d'apprentissage me permettent de coordonner des plans d'actions, d'animer des réunions opérationnelles pour participer au développement de la stratégie d'entreprise.

EN SAVOIR PLUS >



CHIFFRES CLÉS 2014 : L'AVENIR NOUS SOURIT

1. COLLECTE	30	35	8. LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION
2. LES ENGAGEMENTS SUR LE BUDGET 2014	30	36	9. LE TUTORAT
3. PROFIL DES ENTREPRISES	31	37	10. LE CONGÉ INDIVIDUEL À LA FORMATION
4. PROFIL DES SALARIÉS	31	38	11. LE BILAN DE COMPÉTENCES
5. LE PLAN FORMATION	32	38	12. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
6. LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	33	39	13. L'ACTIVITÉ PARTIELLE
7. LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION	34	40	14. LES DISPOSITIFS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Œuvrer à l'optimisation des fonds,
c'est apporter des réponses financières
efficientes aux problématiques formation
des entreprises.



Utiliser les fonds versés par les entreprises pour mettre en œuvre des actions de formation certifiantes pour les salariés.

Annie FERRARI

Directrice administrative et financière
OPCALIM



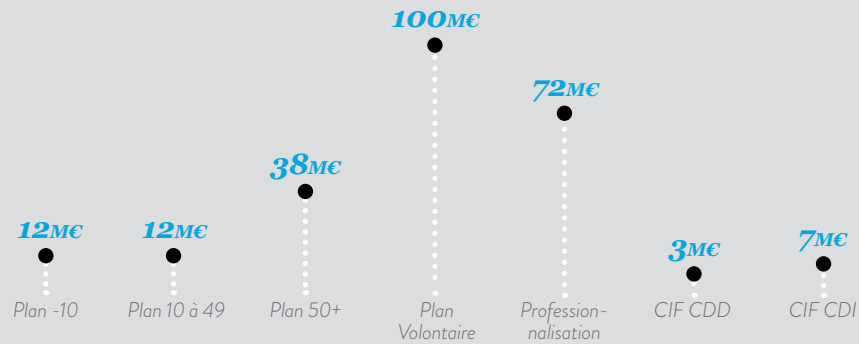
[INTERVIEW >](#)

1.

COLLECTE

>244 M€
COLLECTÉS

+ 0,5 %
DE COLLECTE
PAR RAPPORT À 2013



POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI



2.

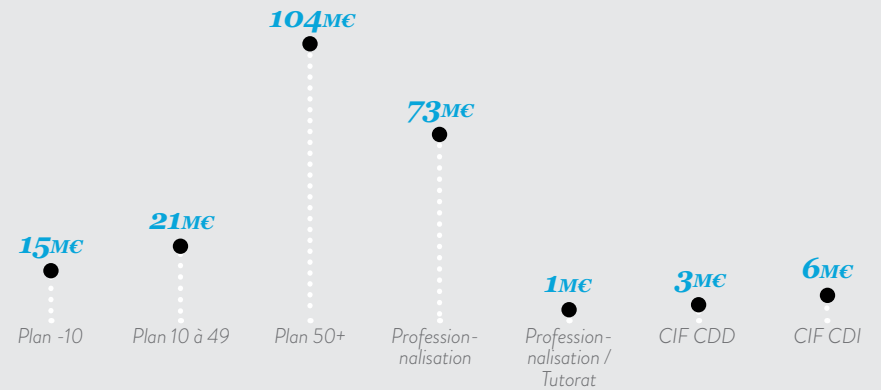
LES ENGAGEMENTS SUR LE BUDGET 2014

>231 M€
ENGAGÉS

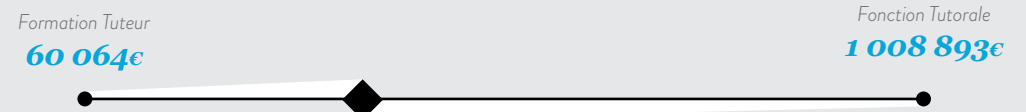
+ 1,2 %
D'ENGAGEMENTS
PAR RAPPORT À 2013

+ 5,55 %
D'ENGAGEMENTS
POUR LES SALARIÉS

POUR LES SALARIÉS



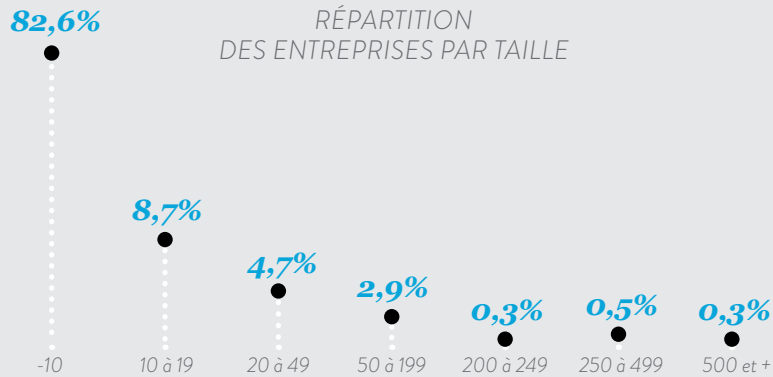
POUR LE TUTORAT



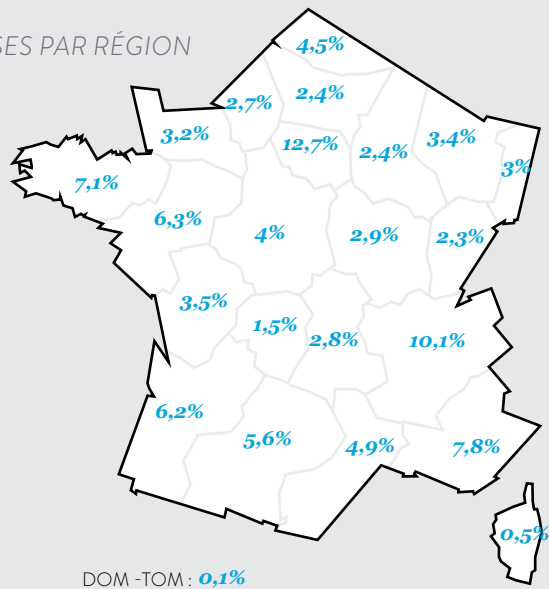
3.

PROFIL DES ENTREPRISES

39 893
ENTREPRISES



RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION



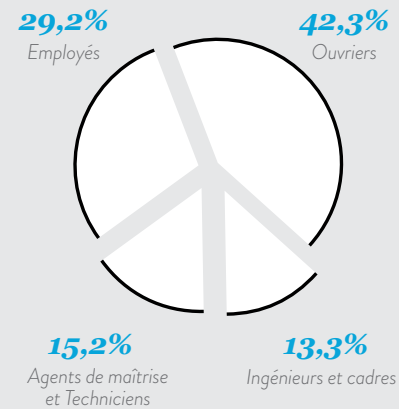
4.

PROFIL DES SALARIÉS

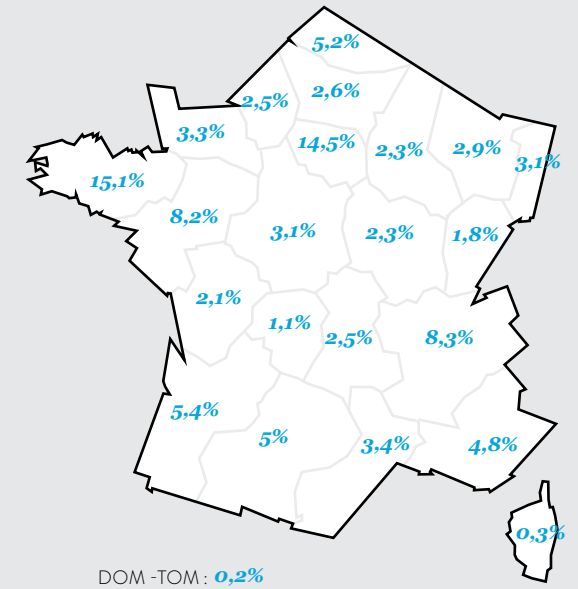
541 196
SALARIÉS



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR RÉGION



5. LE PLAN DE FORMATION

149 357
BÉNÉFICIAIRES

Moins de bénéficiaires mais plus d'engagement qu'en 2013

LES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALAIRES :
16 216 BÉNÉFICIAIRES

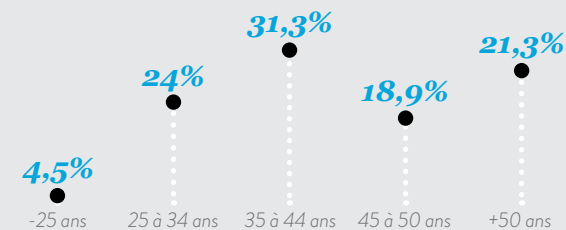
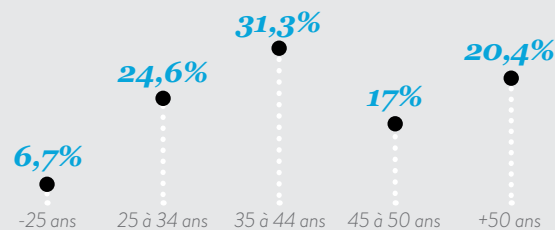
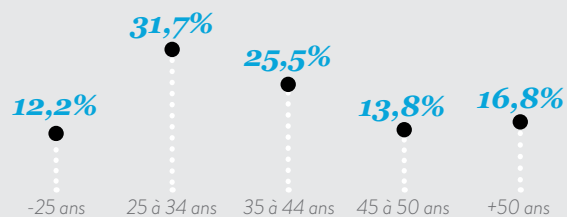
LES ENTREPRISES ENTRE 10 ET 49 SALAIRES :
22 969 BÉNÉFICIAIRES

LES ENTREPRISES DE 50 SALAIRES ET PLUS :
110 172 BÉNÉFICIAIRES

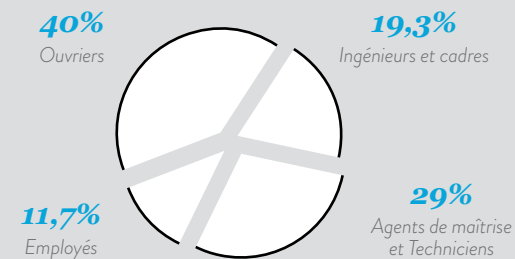
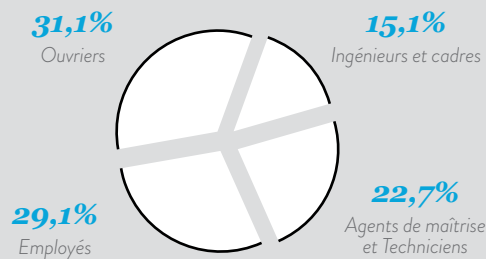
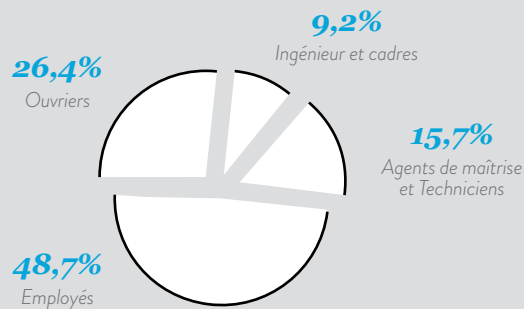
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



6. LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

5 457 BÉNÉFICIAIRES **+9,6%** PAR RAPPORT À 2013

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR STATUT

CDI **10,8%** CDD **89,2%**

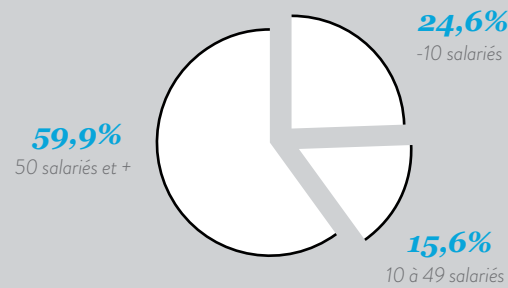


RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE

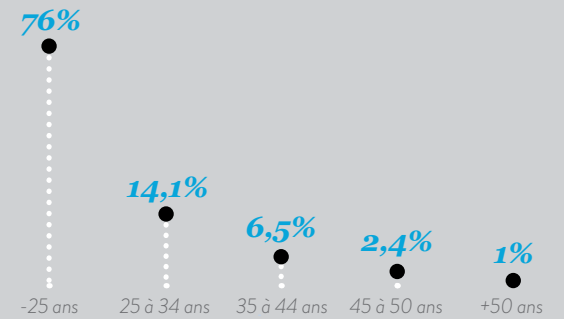
Femmes **48,2%** Hommes **51,8%**



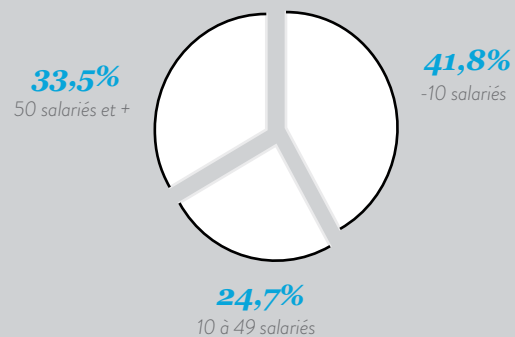
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE



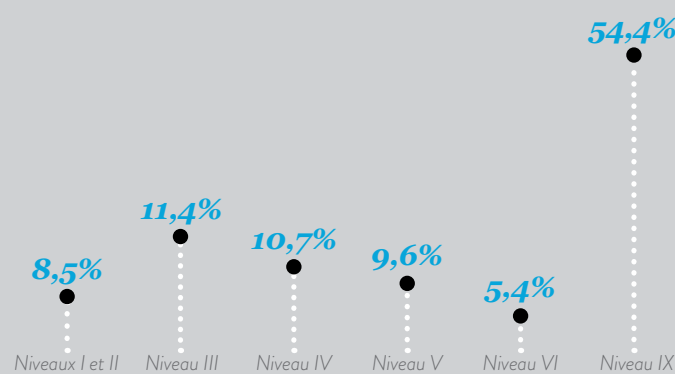
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



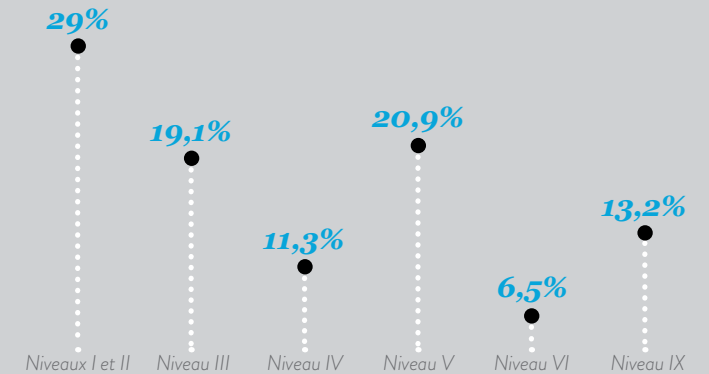
RÉPARTITION PAR TAILLE DES ENTREPRISES AYANT CONCLU UN CONTRAT



NIVEAU DE DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



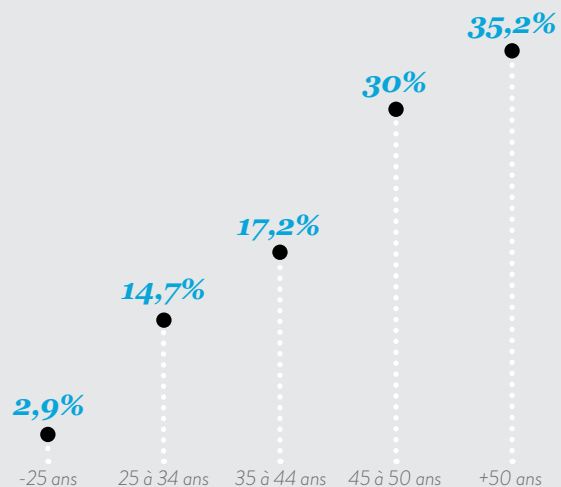
NIVEAU VISÉ PAR LES BÉNÉFICIAIRES



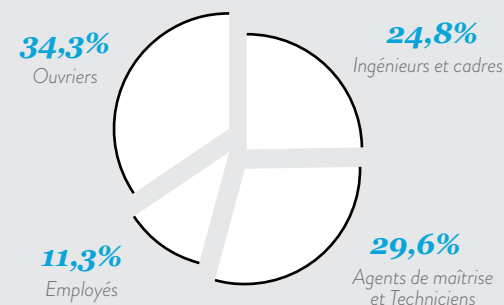
7. LA PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

19 699 BÉNÉFICIAIRES : **+16,2%** PAR RAPPORT À 2013

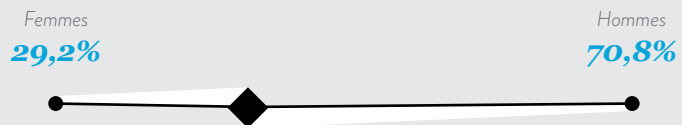
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



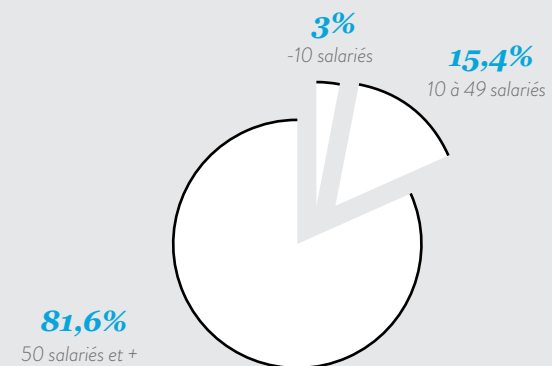
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION PAR TAILLE DES ENTREPRISES AYANT MIS EN ŒUVRE UNE PÉRIODE

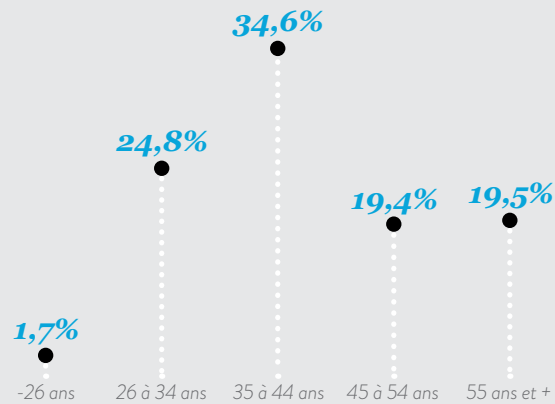


8.

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

18 423 BÉNÉFICIAIRES **-22,4%** PAR RAPPORT À 2013

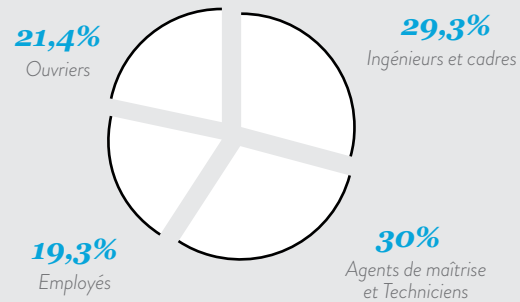
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



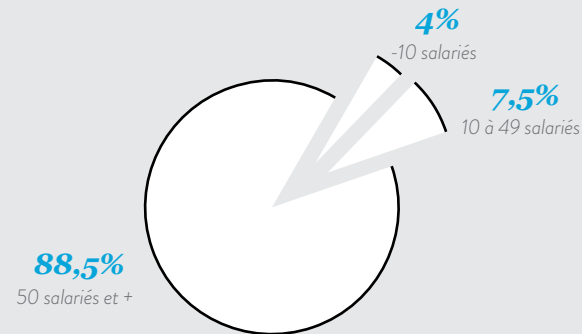
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



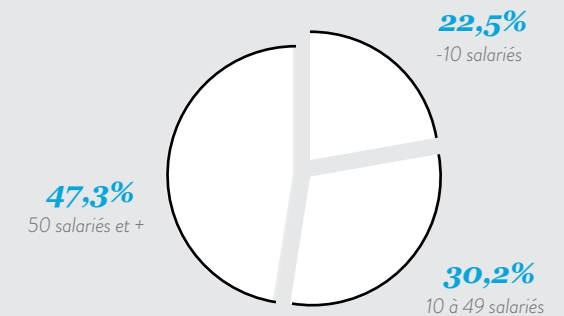
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UN DIF EN 2014



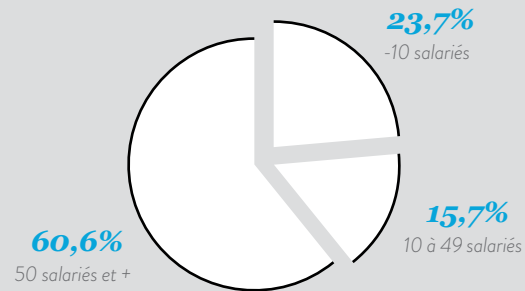
9.

LE TUTORAT

1 844 BÉNÉFICIAIRES : **+22,5%** PAR RAPPORT À 2013

LA FONCTION TUTORALE : 1 420 BÉNÉFICIAIRES

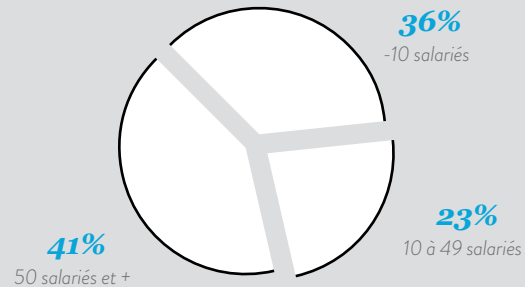
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE

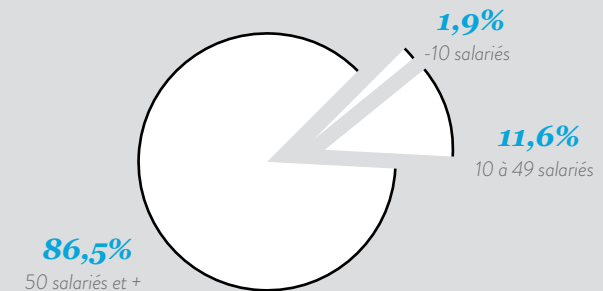


RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE AYANT RÉALISÉ UNE FONCTION TUTORIALE



LA FORMATION TUTEUR : 424 BÉNÉFICIAIRES

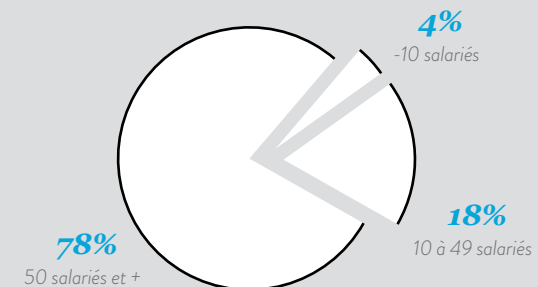
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE AYANT RÉALISÉ UNE FORMATION TUTORIALE



10.

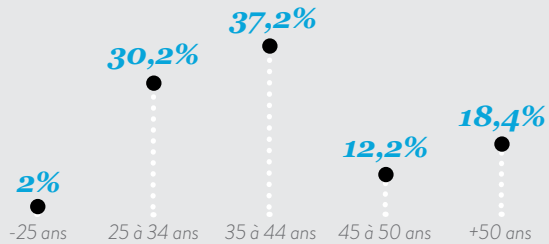
LE CONGÉ INDIVIDUEL À LA FORMATION (CIF)*

366
BÉNÉFICIAIRES

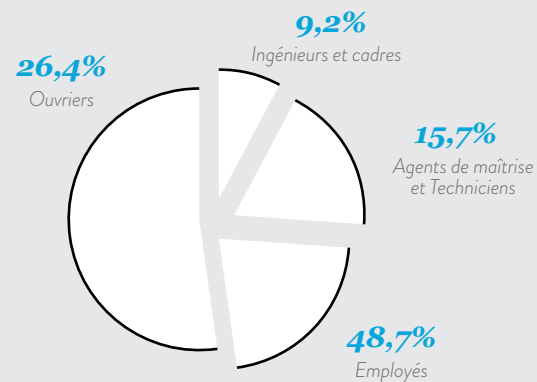
LE CIF CDI : 255 BÉNÉFICIAIRES



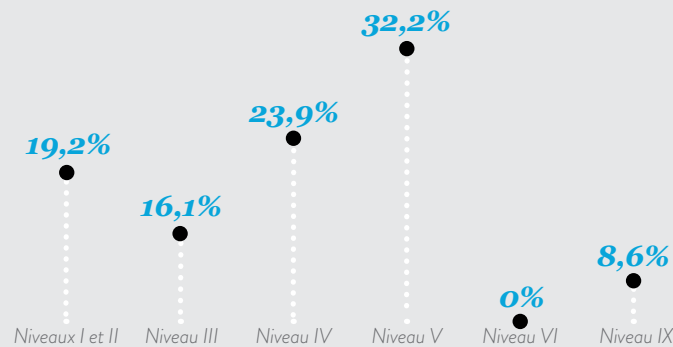
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



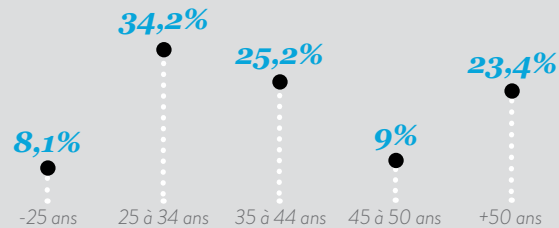
NIVEAU DE FORMATION VISÉE AU DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



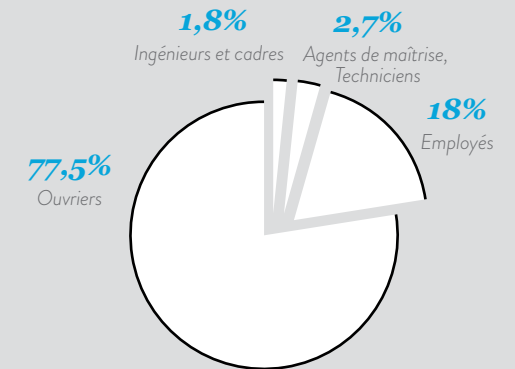
LE CIF CDD : 111 BÉNÉFICIAIRES



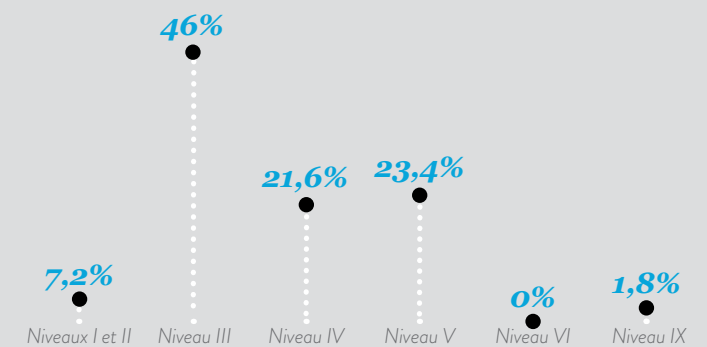
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



NIVEAU DE FORMATION VISÉE AU DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



(*) Opcalim est agréé par l'Etat au titre du CIF pour la Coopération agricole (Arrêté du 20 septembre 2011).

11.

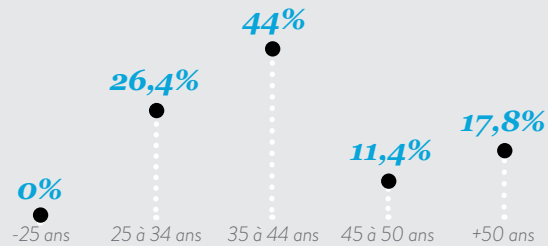
LE CONGÉ BILAN DE COMPETENCES *

325
BÉNÉFICIAIRES

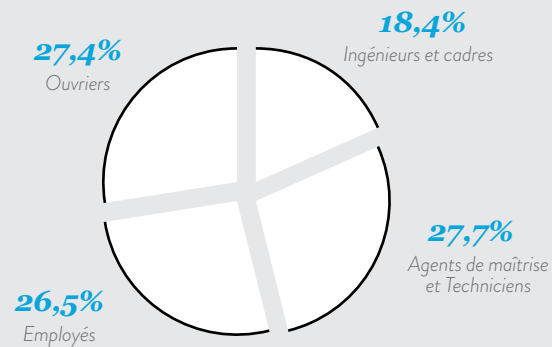
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



12.

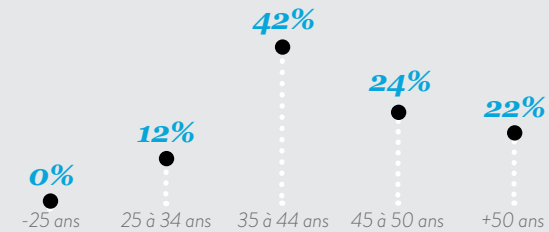
LE CONGÉ VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) *

50
BÉNÉFICIAIRES

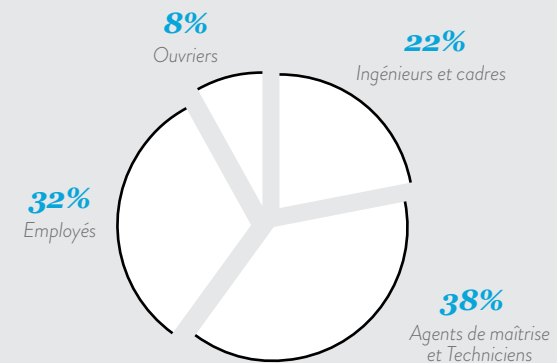
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



13.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

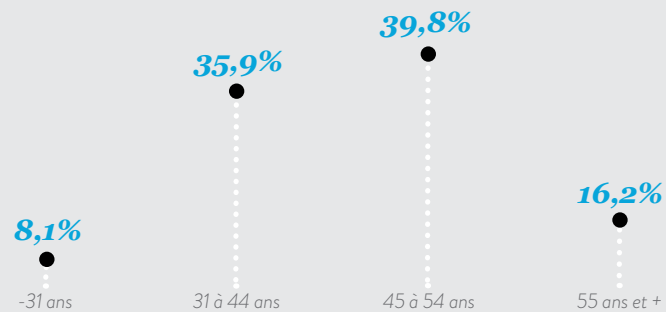
384
BÉNÉFICIAIRES

18 557
HEURES

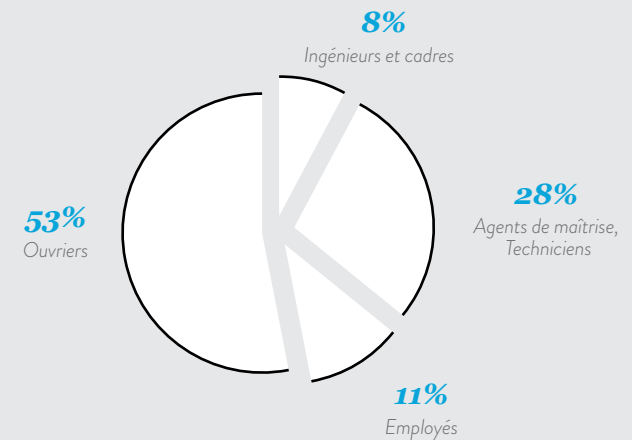
RÉPARTITION
DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



RÉPARTITION
DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES
PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



14

LES DISPOSITIFS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

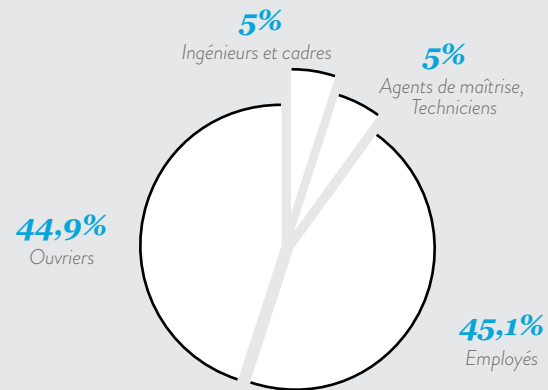
LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

1 320 BÉNÉFICIAIRES : **-7,37%** PAR RAPPORT À 2013

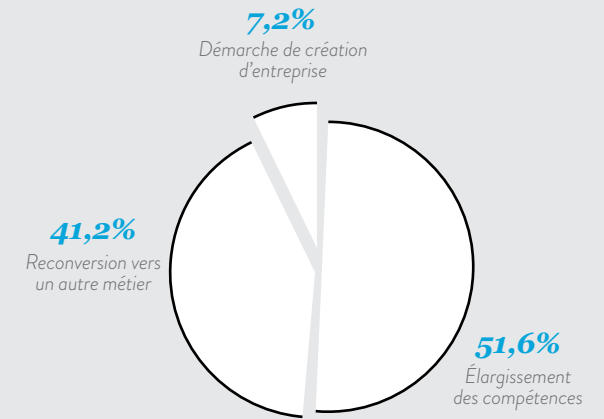
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



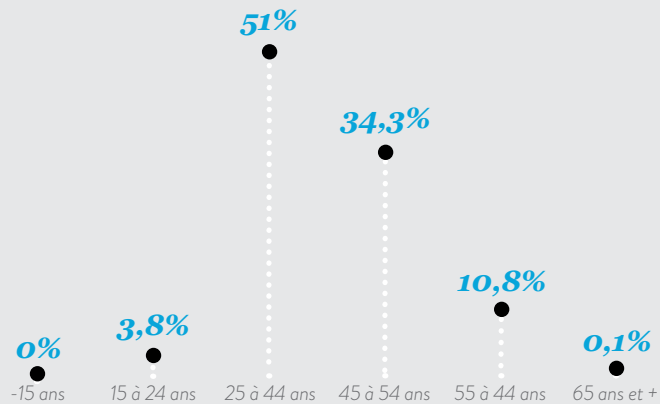
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



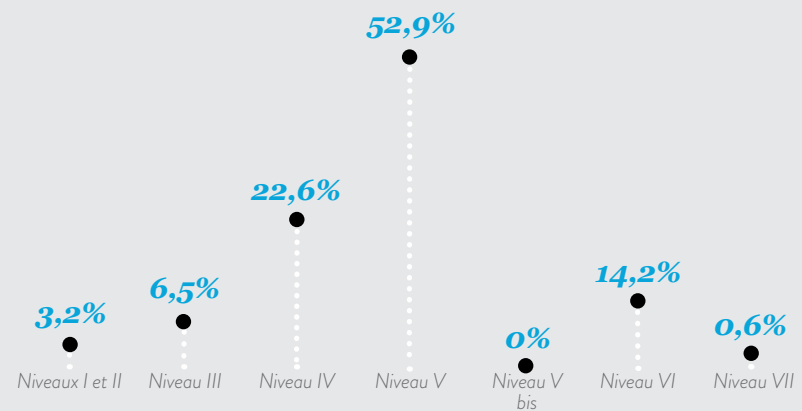
OBJECTIFS VISÉS PAR LE PARCOURS



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



NIVEAU DE FORMATION AU DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



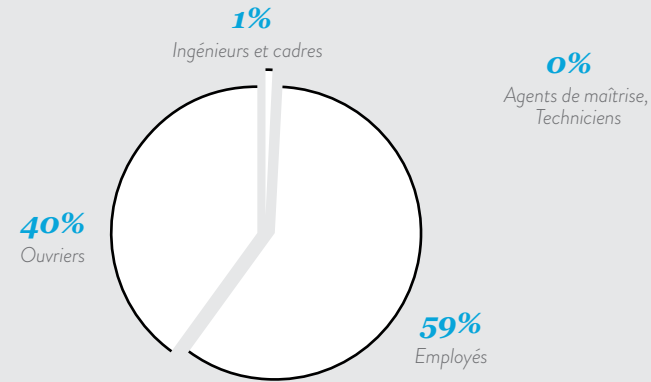
LA PRÉPARATION OPÉRATIONELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)

268 BÉNÉFICIAIRES : **+17,74%** PAR RAPPORT À 2013

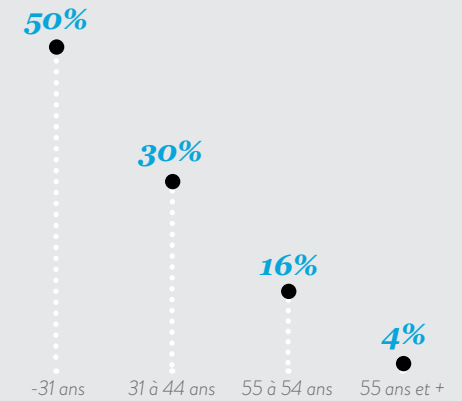
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



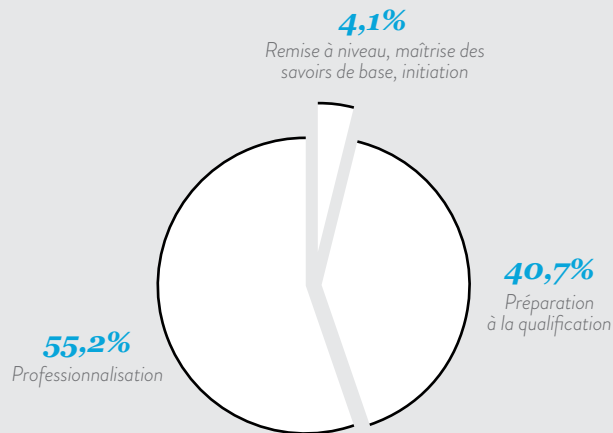
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



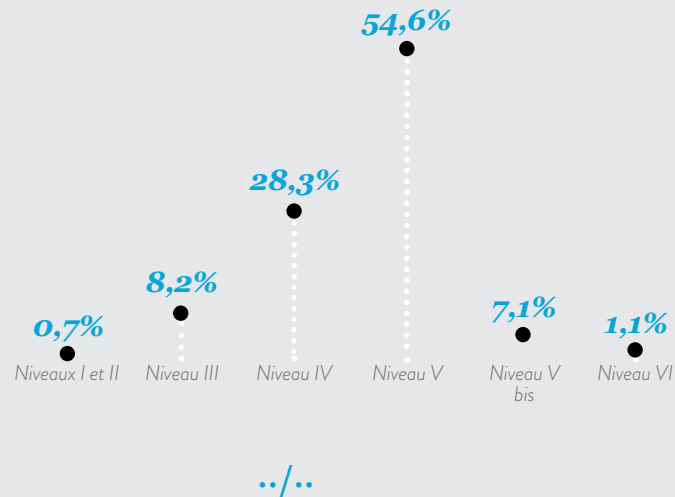
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



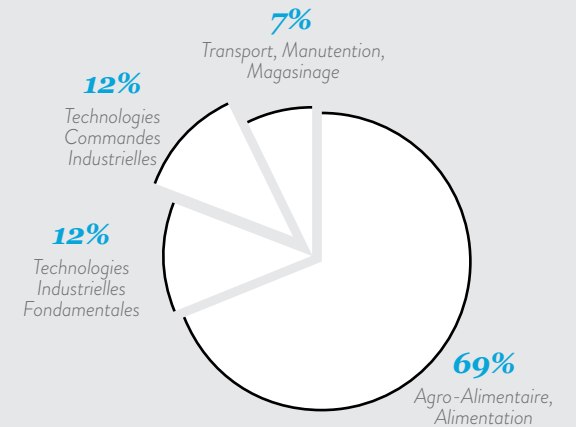
OBJECTIFS VISÉS PAR LE PARCOURS



NIVEAU DE FORMATION AU DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



RÉPARTITION PAR FAMILLE DE MÉTIERS



14

LES DISPOSITIFS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

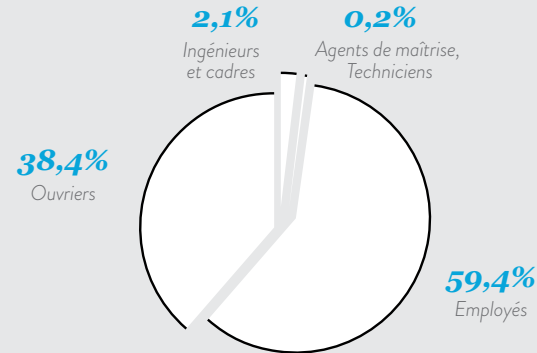
LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)

534 BÉNÉFICIAIRES : **+201%** PAR RAPPORT À 2013

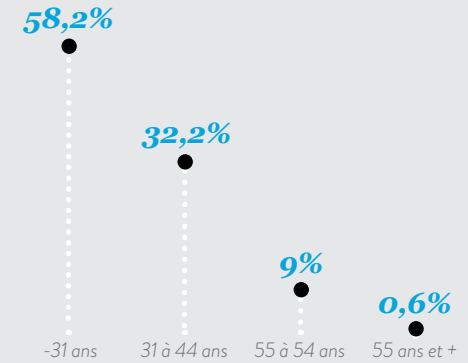
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GENRE



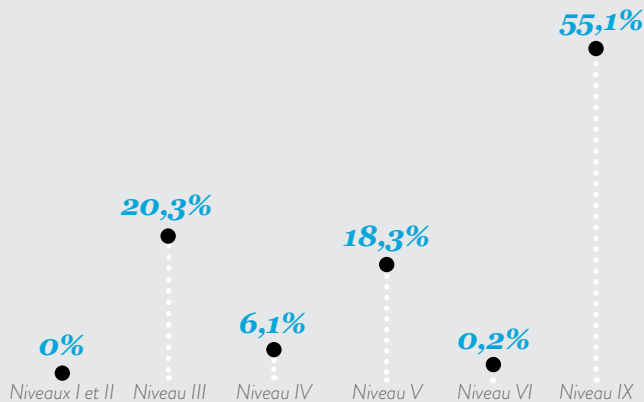
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



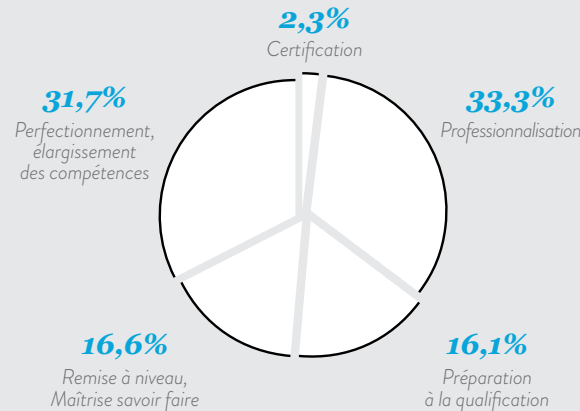
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR ÂGE



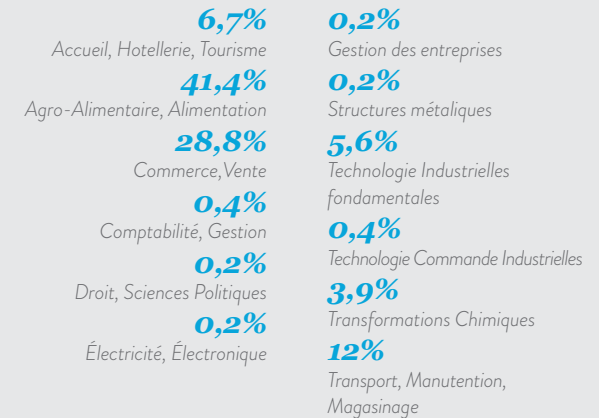
NIVEAU DE FORMATION AU DÉPART DES BÉNÉFICIAIRES



OBJECTIFS VISÉS PAR LE PARCOURS



RÉPARTITION PAR FAMILLE DE MÉTIERS



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- Association des Brasseurs de France **ABF**
- Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés **ADEPALE**
- Association Nationale de la Meunerie Française **ANMF**
- Associations de développement et d'animation locale : Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales **AFIP**, Comité national de coordination et d'évaluation des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification **CNCE-GEIQ**, Confédération nationale des associations de foyers ruraux **CNAFR**, Culture et promotion- Association pour l'éducation et l'information sociale **CP-AEIS**, Fédération française des groupements d'employeurs **FFGE**
- Associations de formation et de vulgarisation : Association des salariés agricoles pour la vulgarisation du progrès agricole **ASAVPA**, Association nationale inter associations de formation collective à la gestion **InterAFOCG**, Comité de liaison des associations départementales pour l'aménagement des structures d'exploitation agricole **ADASEA**, Fédération nationale d'associations de formation et de promotion des adultes **FNAFPA**, Fédération nationale des centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural **FNCIVAM**, Union nationale des associations de formation à la comptabilité **UNAFOC**
- Confédération des Coopératives Viticoles de France **CCVF**
- Centres de gestion : Conseil national des centres d'économie rurale **CNCER**
- Chambre Syndicale des Eaux Minérales
- Chambre Syndicale des Raffineurs et Conditionneurs de Sucre de France
- Chambre Syndicale Française de la Levure **CSFL**
- Comité français de la semoulerie industrielle **CFSI**
- Comité Français du Café **CFC**
- Confédération des chocolatiers, confiseurs de France **CCCCF**
- Confédération nationale de la boulangerie française **CNBF**
- Confédération nationale de la triperie Française **CNTF**
- Confédération nationale des artisans, pâtisseries, chocolatiers, confiseurs, glaciers, traiteurs de France **CNAPCGTF**
- Confédération nationale des charcutiers-traiteurs et traiteurs **CNCT**
- Confédération nationale des glaciers de France
- Confédération nationale des poissonniers - Ecaillers de France **CNPEF**
- Coop de France
- Coop de France Bétail et Viande
- Coop de France Déshydratation de la Luzerne
- Coop de France Métiers du Grain
- Coop de France Nutrition Animale
- Culure Viande, Les entreprises française des viandes (ex **SNIV/SNCP**)
- Établissements d'enseignement : Fédération familiale nationale pour l'enseignement agricole privé - Groupement des organismes de formation et de promotion agricoles **GOFPA**
- **FCB**: Fédération Nationale des Coopératives de Collecte et de Transformation de la Betterave
- **FEDALIM** pour le compte de : Fédération des industries condimentaires de France ; Syndicat de la chiorée de France ; Syndicat du thé et des plantes à infusion ; Syndicat National des Fabricants de Bouillons et Potages ; Syndicat National des Transformateurs de Poivres, Épices, Aromates et Vanilles.
- Fédération Nationale des Coopératives Apicoles Françaises **FEDAPI**
- Fédération des entrepreneurs de la Boulangerie **FEB**
- Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs et Transformateurs de Viandes **FICT**
- Fédération Nationale de l'Industrie Laitière **FNIL**
- Fédération nationale des Eaux Conditionnées et Embouteillées
- Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Prestataires de services **FNEAP**
- Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole **FELCOOP**
- Fédération Syndicale du Teillage Agricole du Lin **FESTAL**
- Fédération Nationale des Coopératives Laitières **FNCL**
- Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole **FNCUMA**
- Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Viticoles **FNDVCV**
- Fédération Nationale des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales **FNPPAM**
- Fédération Nationale des SICA d'Électricité **FNSICAE**
- Fédération professionnelle des entreprises de l'industrie et de commerce en gros de viandes **FNICGV**
- France Tabac : Union des Coopératives Agricoles des Planteurs de Tabac de France
- L'ALLIANCE 7
- Organisations professionnelles et syndicales : comité de liaison des présidents d'associations départementales pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles **CLPA-ADASEA**
- Organismes techniques : Fédération bovins-croissance **FCB**, France Conseil Élevage **FCEL**, Fédération nationale des groupements de défense sanitaire du bétail **FNGDSB**, Tête de réseau pour l'appui méthodologique aux entreprises **FRAME**, Union des unités nationale de sélection et de promotion des races Union nationale des livres généalogiques **UPRA-UNLG**
- Syndicat de la rizerie française **SRF**
- Syndicat des Fabricants Industriels de Glaces, Sorbets et Crèmes Glacées
- Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France **SIFPAF**
- Syndicat français du café
- Syndicat national des Boissons Rafraîchissantes
- Syndicat national des Eaux de Sources
- Syndicat national des entreprises de travail à façon des viandes **SYNAFAVIA**
- Syndicat National des Fabricants de Sucre de France **SNFSF**
- Syndicat national des industriels de la nutrition animale **SNIA**
- **UCFF** : Union de la Coopération Forestière Française
- **UNCEIA** : Union Nationale des Coopératives Élevage et d'Insémination Animale
- Union nationale de la poissonnerie française **UNPF**
- Union Syndicale Nationale des Exploitations Frigorifiques **USNEF**
- Union Nationale des Syndicats Autonomes Agriculture et Agroalimentaire **UNSA-2A**

ORGANISATIONS SYNDICALES

- Fédération **CFTC** de l'Agriculture **CFTC-Agri**
- Fédération des services **CFDT**
- Fédération des Syndicats **CFTC Commerce, Services et Force de Vente CFTC-CSFV**
- Fédération Générale Agroalimentaire **FGA-CFDT**
- Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et des activités annexes Force Ouvrière **FGTA-FO**
- Fédération Nationale Agroalimentaire **CFE-CGC** ; Syndicat National des Industries Agroalimentaires et activités connexes **CFE-CGC-SNI2A**
- Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière **FNAAF-CGT**

LA PROXIMITÉ OPCALIM

200 COLLABORATEURS CONTRIBUENT,
AU QUOTIDIEN, À PROPOSER DES SERVICES "AU PLUS
PRÈS" DES DIFFÉRENTES ATTENTES EMPLOI-FORMATION



- UNE DIRECTION DE GESTION OPÉRATIONNELLE
- SEPT DIRECTIONS SUPPORTS
- SIX DIRECTIONS TERRITORIALES

Direction de Gestion Opérationnelle

Siège social

20, place des Vins de France - CS 11240
75603 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 40 19 41 00
Fax : 01 83 71 18 10
Email : contact@opcalim.org

Direction Territoriale Ouest

*Basse-Normandie, Bretagne
Pays de la Loire*

4, avenue des Peupliers
Technoparc - Bât. H - CS 81715
35517 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. : 02 99 83 39 00
Fax : 02 99 83 92 61

Direction Territoriale Sud-Ouest

*Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées,
Poitou-Charentes*

3, allée des Pionniers de l'Aéropostale
31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 47 74 30
Fax : 05 62 47 74 31

Direction Territoriale Sud-Est

*Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon,
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes*

42, cours Suchet - Le Milkyway
69002 LYON
Tél. : 04 37 37 87 50
Fax : 04 37 37 87 59

Direction Territoriale Nord

*Champagne-Ardenne, Haute-Normandie,
Nord-Pas de Calais, Outre-mer (DOM-TOM),
Picardie*

169, rue Sadi Carnot
59350 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
Tél. : 03 28 52 91 20
Fax : 03 20 74 06 15

Direction Territoriale IDF-Centre

Centre, Ile-de-France

20, place des Vins de France
CS 11240
75603 PARIS cedex 12
Tél. : 01 40 19 41 20
Fax : 01 83 71 18 18

Direction Territoriale Est

Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine

12, boulevard Clémenceau
BP 67122
21071 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 78 84 50
Fax : 03 80 78 84 55

